

Mine d'infos

Avril 2015—Numéro 27

Pour les lecteurs avertis que vous êtes, vous ne serez pas surpris qu'en cette période de l'année, cette édition soit consacrée, en partie, aux finances communales. En effet, c'est dans cette période que les « comptes sont faits..... » et que les décisions budgétaires doivent être prises et ce, dans un cadre réglementaire très strict.

Inutile « d'en remettre une couche » chacun connaît d'une part, les difficultés financières auxquelles sont confrontées, entre autres, les petites communes ; et d'autre part, les baisses de dotations de l'Etat et autres subventions qui ne cessent de s'enchaîner, pour encore diminuer dans les années à venir.

Cette austérité nous contraint à augmenter quelque peu les impôts locaux (de 0.05 points soit un + pour la commune de 360 €) afin de nous aider à faire face à nos dépenses obligatoires.

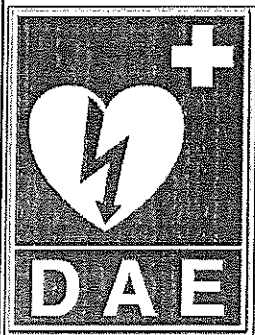
Et comme il faut pouvoir continuer à « vivre », Il a donc été décidé de vendre le terrain situé près du cimetière ; ce « patrimoine » n'étant pas, à nos yeux, d'une grande utilité.

Si vous êtes intéressé ou si quelqu'un de votre entourage l'était, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Nous pouvons déjà vous préciser qu'il s'agit de 2 parcelles d'environ 5000 m², dont 1500 sont constructibles, et que le certificat d'urbanisme autorise une construction sur la première parcelle.

COUT TOTAL : 10 000€
(avec possibilité de scinder en 2, les acquisitions)

UN DEFIBRILLATEUR DANS LE COULOIR DE LA MAIRIE



La communauté de communes a investi en dotant ses communes d'un défibrillateur automatique.

Celui-ci est installé dans le couloir de la mairie et sera accessible 7 jours sur 7 et 24 h/24.

Une formation est organisée à Sorbier, le lundi 20 avril à 18H.

Si vous êtes intéressé par cette formation, vous devez vous inscrire auprès de Vanessa. Selon le nombre de places disponibles et le nombre d'inscrits, nous procéderons à un tirage au sort pour désigner les participants.

Sachez toutefois, que si vous deviez utiliser ce matériel, il est également accessible aux personnes n'ayant pas bénéficié de formation puisque vocalement, il vous guide mot à mot.

Si vous avez internet, le site youtube vous propose une vidéo vous montrant les gestes à suivre et si vous n'avez pas internet, vous pouvez visionner ce film à la Mairie.

Et bien entendu, vous serez informés de l'identité des personnes ayant suivi la formation de Sorbier.

POUR VOS TRAVAUX PENSEZ AU PROGRAMME **« HABITER MIEUX »**

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) vous permet de bénéficier du Programme « Habiter Mieux », Ce programme est toujours basé sur la mise en œuvre de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie (chauffage, isolation, huisseries...). Il s'adresse aux propriétaires occupants de leur résidence principale, sous conditions de revenus et selon certaines caractéristiques. Depuis le 1er octobre 2014, les plafonds des niveaux de ressources sont les suivants :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources 2013 (revenu fiscal de référence)
1	14 245
2	20 833
3	25 056
4	29 271
5	33 504

Par personne supplémentaire 4 222 €

Le département ajoute au taux de subvention et à la prime forfaitaire de l'ANAH une aide de 1000 euros et la Communauté de Communes a renouvelé son engagement en maintenant sa participation financière de 200 € par dossier éligible.

Attention, vous ne devez pas commencer vos travaux avant l'accord de la subvention.

Pour tout renseignements, contactez la Communauté de communes Le Donjon Val Libre au :

04 70 99 52 66 levalibre@wanadoo.fr

RELAIS DU SERVICE PUBLIC

Pour faciliter vos démarches administratives, le Relais des Services Publics est ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 16h30.

Nouveauté :

La Communauté de Communes et le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Allier ont décidé de créer un point d'accès au droit. Ainsi, l'ordre des avocats, huissiers de justice et notaires, donnent des consultations gratuites le 1er vendredi de chaque mois sur rendez-vous. 04.70.99.69.89.

NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 1er janvier, les horaires de Pascal et Christian, nos agents techniques ont évolué.

Ils seront l'un ou l'autre ou les deux en fonction du lundi au mercredi de 8 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H, le jeudi de 8 H à 12 H et de 13 H à 17 H et le vendredi de 8 H à 11 H.

LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES

Plus concrètement que les propos du préambule, voici le budget en quelques chiffres .
Nous avons du, avec la commission des finances, sous l'œil attentif de notre nouvelle trésorière municipale, rogner des articles déjà bien amaigris les années précédentes.
Nous allons devoir compter encore plus sur les efforts de chacun. Nous en profitons pour remercier tous ceux qui nous aident matériellement ou physiquement, ainsi que les agents communaux qui pâtissent aussi malheureusement de cette période de restriction et nous comptons, bien sûr, sur votre compréhension.
Si vous avez besoin de renseignements ou d'éclaircissements sur le budget communal, la commission des finances et sa Présidente sont à votre disposition.

Dépenses de fonctionnement :

Charges générales : 55 444 €
Charges de personnel : 142 050 €
Charges des emprunts : 5 470 €
Autres charges de gestion courante : 39 626 €
Transfert à l'investissement : 42 669 €

Recettes de fonctionnement : 285 259 €

Dépenses d'investissement :

Capital de l'emprunt : 21 000 €
Menuiseries des bâtiments communaux : 32 200 €
Bornes incendie : 3 200 €
Mobilier, matériels : 500 €
Plan local d'urbanisation : 22 300 €
Reprise de concessions au cimetière du Vieux Bourg (1ère phase) : 2 800 €
Sentier des mineurs : 200 €
Déficit reporté : 17 325 €

Recettes d'investissement : 99 525 €

Il est à noter que le budget du bar est déficitaire chaque année et la commune doit renflouer ce manque à gagner qui est pour 2015 de 5 480 €.



« CENT ANS DE VIE BIEN REMPLIE »

Dans le dernier mine d'infos, nous honorions ses 100 printemps, aujourd'hui il est parti.

Et avec lui, toute une époque de Montcombroux.
Pour certains, il était Mario, pour d'autres, le monsieur qui donnait des bonbons, plus intimement un tonton, un mari, un papa, un papy.

Tout simplement, nous vous disons adieu Monsieur Jean Dupré.

Nous avons également une pensée émue pour Michel, et assurons de notre soutien, sa maman, son épouse, ses enfants, et toute sa famille.

Gardons le souvenir de son sourire et de sa bonne humeur et gageons que l'oncle et le neveu se soient retrouvés pour leur dernier voyage.

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Pour le 1er tour, les résultats de Montcombroux sont les suivants :

La majorité de Gauche : MM. LOGNON, LABBE, Mmes GOUBY et MICHEL : 69 voix,

Le Front national : MM. POURTIER, CAPON, Mmes FLEUR et JOUFFRE : 39 voix,

L'URB—UMP : MM. GIRARD, CHARRIER, Mmes AUGIER et MONDELIN : 30 voix.

Pour le 1er tour, les résultats du canton de Dompierre sur Besbre :

La majorité de Gauche : MM. LOGNON, LABBE, Mmes GOUBY et MICHEL : 3948voix (48.65 %),

Le Front national : MM. POURTIER, CAPON, Mmes FLEUR et JOUFFRE : 1651 voix (20.35 %),

L'URB—UMP : MM. GIRARD, CHARRIER, Mmes AUGIER et MONDELIN : 2516 voix (31 %).

Pour le 2ème tour, les résultats de Montcombroux sont les suivants :

La majorité de Gauche : MM. LOGNON, LABBE, Mmes GOUBY et MICHEL : 80 voix,

L'URB—UMP : MM. GIRARD, CHARRIER, Mmes AUGIER et MONDELIN : 44 voix.

Pour le 2ème tour, les résultats du canton de Dompierre sur Besbre :

La majorité de Gauche : MM. LOGNON, LABBE, Mmes GOUBY et MICHEL : 4524 voix (57.56 %),

L'URB—UMP : MM. GIRARD, CHARRIER, Mmes AUGIER et MONDELIN : 3336 voix (42.44 %).

SONT ELUS POUR 6 ANNEES

**Mme Valérie GOUBY ET M. Alain LOGNON
EN TANT QUE TITULAIRES**

**Mme Michèle MICHEL ET M. Guy LABBE
EN TANT QUE SUPPLEANTS**

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.

IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE
VOTRE AVIS EST IMPORTANT.

VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU
SECRÉTARIAT.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H et le mardi et vendredi de 14 H à 17H.

Permanence des élus : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

Heures d'ouverture de l'Agence Postale et du Point Info touristes : du mardi au vendredi de 9 H 10 à 11 H 20 et le samedi de 9 H 10 à 10 H 50.

Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon : lundi de 14H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 15 à 12 H 15 et le samedi de 8 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 17 H 30

Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

IPNS Tirage à 220 exemplaires

Mairie : 04.70.99.61.13

Claire TOGNON : 06.27.95.50.47

Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10

Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05

Armand RIVES : 04.70.99.61.96